



DIU « PROFESSEUR DES ÉCOLES – ENTREE DANS LE METIER » POUR LAUREATS DU CRPE NON ISSUS D'UN MASTER MEEF

VOTE AU CONSEIL D'INSTITUT DU 27 JUIN 2022

La formation du Diplôme Inter-Universitaire (DIU) « Professeur des écoles - entrée dans le métier » sera assurée sur les sites INSPE de CY Cergy-Paris Université, de l'université d'Evry (Paris-Saclay) et de l'université Paris-Nanterre.

MAQUETTE DE FORMATION (VOIR DOCUMENT JOINT)

La maquette de formation du DIU « Professeur des écoles – entrée dans le métier » comporte un total de 250h de formation, conformément au cadrage national élaboré par le réseau des INSPÉ.

PUBLIC VISÉ

Le DIU « Professeur des écoles – entrée dans le métier » s’adresse aux lauréats du CRPE (externe, interne ou troisième voie) non titulaires d’un master MEEF. Ces professeurs des écoles stagiaires suivent leur formation en alternance pendant une année scolaire : À 50% en responsabilité en classe et à 50% en formation à l’INSPE dans le cadre du DIU.

DROITS D’INSCRIPTION

Les personnes inscrites en DIU sont dispensées des droits d’inscription à l’université.

VALIDATION DU DIU

Le suivi de l’ensemble des enseignements constitutifs de la maquette de formation et l’assiduité sont obligatoires.

Les modalités d’évaluation sont exclusivement au contrôle continu et sans deuxième session.

La validation du DIU est soumise à la validation de l’ensemble des compétences associées aux UE de la maquette de formation (le relevé de compétences détaillé est présenté à la fin du document). L’équipe pédagogique du site de formation, réunie en commission pédagogique à la fin de l’année de formation, décide de la validation des compétences.

La validation du DIU ne donne pas lieu à la capitalisation d’ECTS.

L’étudiant pourra conserver le bénéfice des compétences validées en cas de prolongement ou de renouvellement de son année de stage.

PRISE EN COMPTE DU STAGE EN RESPONSABILITE

Pour chaque étudiant professeur des écoles stagiaire, la validation de la compétence 6 (voir relevé de compétences) prendra appui sur les observations réalisées en visite dans la classe du stage en responsabilité par un tuteur universitaire.

Le tuteur universitaire réalisera au minimum une visite pendant l’année de stage. Une deuxième visite pourra être décidée, si le tuteur universitaire la juge nécessaire, en accord avec le directeur d’études du site de formation du stagiaire.

MODULES DE RENFORCEMENT HORS MAQUETTE

Pour les personnes, inscrites au sein du DIU, ciblées et à besoins identifiés, des modules de renforcement complémentaires peuvent être proposés. Le suivi de ces modules complémentaires se fait hors maquette de formation et hors évaluation.

- 1) Un module de renforcement disciplinaire, à destination des étudiants à besoins identifiés dans leur maîtrise des disciplines fondamentales de l’école primaire (français / mathématiques) – 15 hTP

- 2) Un module de renforcement professionnel, à destination des étudiants à besoins identifiés dans leur pratique de classe et dans leur posture réflexive – 12h ateliers

DIU « PROFESSEUR DES ÉCOLES – ENTRÉE DANS LE MÉTIER »

RELEVÉ DE COMPÉTENCES

Bien que transversalement abordées, les compétences citées sont celles principalement visées et évaluées dans les UE associées. La décision de la commission pédagogique prend en compte la dynamique dans l'acquisition des compétences et l'engagement dans la formation.

1) Compétences relatives aux éléments règlementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction :

UE 1 validée / non validée

2) Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication :

UE 2 validée / non validée

3) Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique :

- UE 3 (français) validée / non validée

- UE 4 (mathématiques) validée / non validée

- UE 5 (autres disciplines de l'école : EPS, histoire-géographie-EMC, sciences et technologie, arts plastiques, musique, LV anglais) validée / non validée

4) Compétences relatives au développement d'une réflexion et d'une analyse personnelles, en particulier appuyées sur un travail scientifique d'analyse réflexive (TSNR) :

UE 6 validée / non validée

5) Compétences relatives à la coopération au sein d'une équipe et à l'exercice de la polyvalence :

UE 7 validée / non validée

6) Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves :

UE 8 validée / non validée